

numéro Hiver 2023



L'écho de Bernay-Saint-Martin



Tournay - Malvau - Paracay - Petit Malvau - Marnay - La Planche
Grolleau - Breuilles - Puy Bonnin - Fontaine Bruneau - Treuil Mureau
Barbeau - Treuil Grand Vent - Sauvaget - Le Chêne Vert - Saint - Martin

ISSN 1291-2166



Ma bulle de douce heure
Soins énergétiques

1 place de l'hôtel de ville 17300 Tonnay-Boutonne (Lundi et Mardi)

Pôle santé : 40 grande rue 17330 Bernay Saint Martin (Vendredi)

Tél : 06.51.28.09.63

Facebook : Ma bulle de douceur heure



tôlerie , tuyauterie et soudure



Métal Guérin

Réalisation métallique

Guérin Anfoine

06 62 05 82 53

metal.guerin@outlook.fr



LES COCCINELLES

Céline Tessier
06 28 06 18 40
17330 Bernay St Martin

**Lieu d'accueil social
relais ou séquentiel
avec hébergement
pour jeunes à partir de 6 ans**



Labellisé Accueil Paysan pour de l'accueil social en tant qu'acteur rural



PHOTO-OF

REPORTAGES
CORPORATE
PORTRAITS
MARIAGES
FLYERS
SITES

OLIVIA FRYSZOWSKI
Photographe
Site : photo-of.fr
Contact PHOTO-OF : 06 88 90 67 70
Mail : photofrys@gmail.com



Votre institut de beauté
vous accueille du lundi au vendredi
uniquement sur rendez-vous

15 rue de La Rochelle
17 330 BERNAY SAINT MARTIN
06 29 19 78 14

Sommaire

Le mot du maire : 3
Officine: 4
L'heure civique : 6
Prévention : 8
Nature : 10
Souvenir : 12
A chacun son toit : 14
Construire : 15
Écomusée : 16
Lecture : 20
Recette : 21
Atelier de Noël : 22
Vie associative : 24
État civil : 26

L'Echo de Bernay Saint - Martin
Hiver 2023

Planifié par le Comité de
Rédaction et de Communica-
tion : V. Naud, J.Ducorroy
B. Dupeu et A. Poinot-Rivière
Responsables de la rédaction,
mise en page et publication :

A.Poinot-Rivière, J.Ducorroy
Textes relus par :

A. Poinot-Rivière, J. Alméras
Tiré à 500 exemplaires

Réalisé, publié et distribué
par la :

Mairie de Bernay - Saint - Martin
Diffusion gratuite.

Reproduction totale ou partielle
interdite.

Photo de couverture : DR



Le mot du maire

Chers concitoyens,

En ce début d'année nous nous projetons déjà sur le programme 2023 afin d'honorer le projet de mandat revendiqué en 2020.

Assurer la prospérité de la commune, de ses recettes, entretenir et développer le patrimoine, améliorer le cadre de vie, pour Bien Vivre à Bernay-Saint-Martin, restent les piliers soutenant l'investissement de chaque élu.

Après avoir défendu le plan communal de défense incendie, c'est le plan communal de sauvegarde que nous devons élaborer. Vous trouverez de premiers détails dans ce bulletin.

Outre la poursuite de l'entretien des voiries et réseaux, toujours avec l'idée de sécuriser, nous lançons un programme d'isolation thermique des bâtiments communaux. Les premiers travaux débuteront dès février. S'associant à la dynamique de tourisme en Vals de Saintonge, « tourisme et familles », nous poursuivrons la protection et la valorisation de notre patrimoine architectural et naturel : flécher deux itinéraires de découvertes, réparer les toitures des lavoirs de Parança y et Bernay, engager la maîtrise d'oeuvre pour les travaux nécessaires à nos églises, les travaux qui donneront vie à l'éco musée. Plusieurs réunions ont permis de mieux le définir et nous travaillons actuellement à donner corps à cette volonté au sein du bâti. Chacun d'ailleurs est invité à participer au développement de cette thématique culturelle, lieu de rencontre, partage de connaissances intergénérationnelles, partage d'émotions, partage de moments de plaisir puisqu'en parallèle il faut commencer à constituer le fond documentaire. Nous souhaiterions pouvoir interviewer nos aînés pour assurer cette transmission.

2022 s'est achevé avec la gestion des imprévus, la fin de la pandémie laissant des craintes, la crise en cours avec la guerre en Europe, l'inflation, les problèmes énergétiques, nous laissant dans l'expectative, mais avec une seule certitude, en 2023, la solidarité devra être de mise, elle nous rendra plus fort !

Annie Poinot-Rivière

OFFICINE



La pétition initiée par des bernaysiens inquiets des enjeux a reçu le soutien de 370 personnes et même si cela n'a pas infléchi la décision de notre dernier pharmacien je tiens à remercier tous ceux qui se sont mobilisés. L'arrêté portant main levée de l'arrêté de péril a été publié le 9 novembre 2022 car il a fallu attendre qu'Enedis ait terminé sa tâche : il avait été cité dans l'arrêté. L'insistance de notre pharmacien insufflait alors un vent d'affolement...

Enedis... saisi dès février, relancé début avril, refuse d'intervenir rapidement car l'objet de son concours n'est absolument pas lié à un problème de sécurité, contrairement à la rumeur, et ne représente donc pas une urgence. Il s'agit seulement du déplacement d'un compteur. Chacun a d'ailleurs pu observer leur venue en octobre 2022 et l'achèvement de leur mission à la fin du même mois.

Les quelques travaux dits « de conformité » se sont éternisés malgré une rapide prise en compte dès janvier à l'initiative du propriétaire des lieux, puis interrompus en raison d'un refus d'accès au bâtiment pour l'électricien, poursuivis finalement en mai après le déplacement d'un huissier sur place ; La lecture du dossier de la SOCOTEC, organisme de contrôle est très instructive quant à la réalité de ce manque de conformité, mais l'heure n'est plus à la polémique.

Entretiens une entreprise de BTP est venue réduire la pente autorisant une accessibilité plus aisée (sans qu'il y ait obligation). Il manque le panneau indiquant la place de parking qui était tombé.

Mais ensuite d'autres exigences, en terme d'accessibilité puis d'économie d'énergie, pointent, sans fondement pour certaines puisque l'espace recevant le public (ERP) se cantonne à la zone de vente et non aux zones de stockage ou préparation.

Monsieur Barbier revendique également des doubles vitrages, mais il n'est pas du ressort de la mairie de financer cela avec l'argent public dans une propriété privée. Nous ne devons pas nous immiscer dans ce rapport de force, doublé de procédures judiciaires. Le propriétaire des lieux dit ne pas pouvoir engager ces frais alors que ses loyers ne sont pas réglés depuis 5 mois.

Monsieur Barbier a mis en œuvre ses menaces et a fermé l'officine fin juin, causant un lourd préjudice à la population du territoire, victime de ce conflit, comme l'a été celle de la commune de Crémeaux en 2021 (voir les articles joints).

Et maintenant, quel avenir ?

Trois hypothèses s'offrent à nous :

- Espérer qu'un professionnel vienne s'installer chez nous avant le mois de juillet (une officine ne peut rester fermée plus d'une année), malgré la pénurie de pharmacien en zone rurale.
- Développer une stratégie de réouverture d'une nouvelle officine avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, comme notre ministre nous le propose.
- ou créer une annexe de pharmacie.

Le Ministre

Paris, le 27 OCT. 2022

Nos Réf : D-22-018059 / DDC-DREG-CP / ars-mc
Vos Réf : votre courrier APR/22-045 du 16 juillet 2022.

Madame la Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la fermeture de l'officine de pharmacie implantée sur le territoire de votre commune.

Les services de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine ont été informés de la situation dès le 20 avril 2022. Le pharmacien titulaire de l'officine, Monsieur Stéphane Barbier, précédemment titulaire d'une officine dans la commune de Crémeaux (Loire), est en conflit avec le propriétaire des locaux au sujet des travaux de mise aux normes électriques.

Devant l'absence de mise en conformité, Monsieur Barbier a décidé de cesser son activité, puis a signifié au directeur général de l'ARS, par un courrier du 26 juin, son intention de restituer sa licence. L'officine est aujourd'hui fermée depuis le 30 juin et l'entreprise radiée du registre du commerce et des sociétés depuis le 13 juillet dernier.

En l'état actuel des textes, l'ARS ne peut s'immiscer dans un litige qui oppose un locataire et son bailleur. Celui-ci relève des droits et obligations du bail en cours. De même, elle ne peut s'opposer à la restitution d'une licence, eut-elle pour conséquence la réduction du service pharmaceutique à la population desservie.

A ce stade, la restitution de la licence, si elle est exempte de vice de procédure, ne pourra qu'être acceptée par le directeur général de l'ARS.

Face à la désertification médicale qui touche notamment votre territoire, les pouvoirs publics déploient, de nombreuses mesures destinées à inciter à l'installation des professionnels dans les zones sous-dotées et à développer les délégations de tâches afin de maximiser l'accès aux soins des patients.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine et sa délégation territoriale sont pleinement à l'œuvre. Au-delà des règles habituelles, la situation de la commune de Bernay-Saint-Martin pourrait bénéficier d'un assouplissement dans le cadre de l'ordonnance du 3 janvier 2018 relative aux conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacies.

L'objectif de ce texte est de prévenir l'apparition d'un éventuel "désert pharmaceutique" en favorisant le maintien d'officines là où elles existent et sont nécessaires mais menacées, ou bien en permettant leur installation lorsqu'il n'y en a pas, malgré un réel besoin.

Madame Annie POINOT-RIVIÈRE
Maire de Bernay-Saint-Martin
Hôtel de Ville
46 Grande Rue
17330 BERNAY-SAINT-MARTIN

Tel : 01 42 52 59 26
14, avenue Dauphine - 75330 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères relayés.
Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dlc@ccpu-csdr.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites.sante.gouv.fr/ministere/actualites/ars-bernay-saint-martin-et-cochere>



2

Un décret d'application, en préparation, doit préciser les règles et critères permettant au directeur général de l'ARS de déterminer les zones concernées. Dès la parution de ce texte, un zonage sera élaboré, après consultation du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens, de l'Union régionale des professionnels de santé pharmaciens, des syndicats professionnels et de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie. Les élus locaux seront également consultés.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes mobilisés pour répondre à la situation.

En vous assurant de mon attention, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

François BRAUN



« Les élus signent le courrier adressé au ministre de la Santé. Le Progrès mercredi matin en mairie, plusieurs élus ont signé une lettre officielle adressée au Ministre de la santé, Olivier. Veran, afin que les 960 habitants voient à l'horizon la réouverture de leur pharmacie fermée depuis le 6 avril. Une initiative d'Antoine Vermorel-Marques, conseiller départemental du canton de Renaison, à laquelle ont répondu Sophie Rotkopf vice-présidente du conseil régional, Huguette Burelier, suppléante d'Antoine-Vermorel Marques, Charles Labouré, maire de Chérier et président de la communauté de communes du Pays d'Urfé, et le maire de Crémeaux, Didier Poncet. Une copie du courrier sera adressée à Nathalie Sarles Députée.

Les élus présents trouvent « dommage qu'une superbe maison de santé en ruralité dans le centre bourg regroupant 2 médecins, 2 kinés, 3 infirmières ne peuvent rédiger des ordonnances sans que les patients prennent leur véhicule pour un aller-retour de 25 km jusqu'à Saint-Just-en-Chevalet ou Saint-Germain-Laval pour les valider ». »
Ils regrettent aussi « que l'argent public soit investi dans une maison de santé qui par ailleurs fonctionne très bien et très bien placée dans le centre bourg, et qu'en parallèle la fermeture de la pharmacie soit validée une semaine après le dépôt de dossier à l'ARS ». Les élus demandent au ministre de la Santé d'intervenir auprès de l'Agence régionale de santé pour que la licence de la pharmacie soit récupérée afin de la maintenir sur la commune. »

Extrait d'un compte-rendu d'un Conseil Municipal :
« Pharmacie : un courrier signé par les élus de la Région, du Département, de la CCPU et par le maire a été envoyé au Ministre des solidarités et de la santé pour soutenir notre pharmacie. »

Le progrès du 25 septembre 2021 :

« La pharmacie a été plombée par un conflit entre ses deux derniers propriétaires. Le pharmacien de Crémeaux, Stéphane Barbier, a fermé l'officine fin mars et en a racheté une en Charente. Il a engagé plusieurs actions judiciaires contre son prédécesseur, Jean-Louis Gaillard, qu'il accuse d'avoir gonflé son chiffre d'affaires en vendant des produits vétérinaires sans ordonnance. Il a pour l'instant été débouté de toutes ses demandes.

« Depuis fin mars, la pharmacie de Crémeaux est fermée. Le pharmacien, Stéphane Barbier, a rendu la licence le 6 avril à l'ARS (Agence régionale de santé) et a racheté une officine en Charente, à Bernay-Saint-Martin.

Ce départ découle d'un conflit avec son prédécesseur, Jean-Louis Gaillard, apparu quelques mois après la vente de la pharmacie »

Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Chacun d'entre nous peut le faire !
Inscrivez-vous sur
lheurecivique.charente-maritime.fr



RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

B



INSCRIPTIONS

Pour les enfants nés en 2020 (Petite Section) et
entre janvier et juillet 2021 (Toute Petite Section).



1 Passer à la mairie de Bernay-Saint-Martin pour procéder à l'inscription

Adresse de la Mairie :
46 Grande Rue
17330 Bernay-Saint-Martin

Horaires d'ouverture :
Les lundis de 9h à 12h et de 14h à 18h
Les mardis, jeudis, vendredis de 14h à 18h

Documents à apporter à la Mairie :

- ▶ Le livret de famille
- ▶ Le carnet de santé avec les vaccins à jour



$a+b+c$

2 Prendre rendez-vous avec le directeur d'école

Dates d'inscription :
A partir de mars, les jeudis de préférence
(journée administrative du directeur)

Téléphone de l'école : **05 46 33 86 66**



3 Venir à l'école à la date et à l'heure de votre rendez-vous fixé avec le directeur

Adresse de l'école :
Les Ardilleaux 17330 Bernay-Saint-Martin



PREVENTION

Plan communal de sauvegarde

Selon la réglementation, toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. Si la protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics, la loi veut faire de chacun d'entre nous un acteur de sa propre sécurité. Cette protection s'appuie sur trois principes essentiels :

connaître, prévoir et se préparer

Cela ne peut se faire qu'au moyen d'une information préventive de qualité.

Cette information doit permettre au citoyen de connaître les principaux dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour surmonter le sentiment d'insécurité et acquérir un comportement responsable face au risque.

Le dossier départemental sur les risques majeurs est le socle de l'information préventive. Ce document présente les risques naturels et technologiques majeurs identifiés dans le département, déclinés par commune.

Connaître :

Six risques naturels et trois risques technologiques ont été recensés dans le département de la Charente-Maritime dont 4 à Bernay-Saint-Martin.

Auxquels nous pouvons ajouter :

- le risque de coulées de boue
- le risque incendie, feux agricoles
- le risque de retrait-gonflement des argiles
- le risque de pollution des sols.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou lié aux activités humaines, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de la société.

Prévoir :

L'organisation des secours.

Les pouvoirs publics ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établie, d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles. Cette organisation nécessite un partage équilibré des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

Au niveau communal :

Dans sa commune, le maire est responsable de l'organisation des secours de première urgence. Pour cela il peut mettre en œuvre un outil opérationnel, le plan communal de sauvegarde, qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le risque tempête



Le risque inondation



Le risque mouvement de terrain



Le risque transport de matières dangereuses



Populations nécessitant une attention particulière :

- nous recensons les personnes en situation de handicap, sous assistance médicale, sous oxygène, isolées ou sans moyens de locomotion

- les établissements sensibles que sont l'école primaire et l'EHPAD, les accueils à domicile.

Il nous faut poser face à ce diagnostic nos ressources et moyens, moyens humains et matériels.

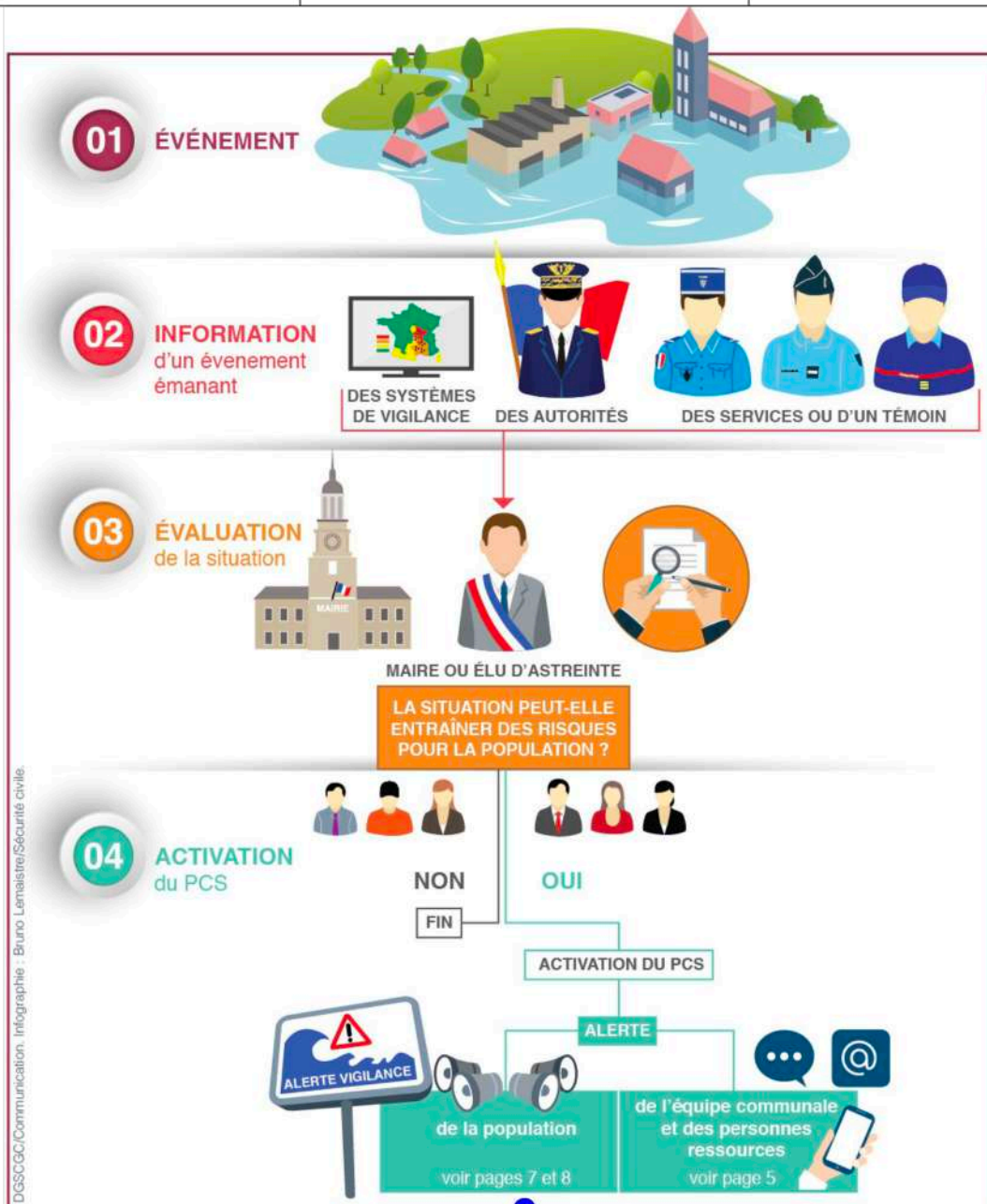
Moyens humains :

Un médecin, le cabinet infirmier, une psychologue sont installés sur notre commune.

Mais d'autres habitants peuvent avoir des compétences en matière de santé et nous les sollicitons ici. Dans la même dynamique des formations aux premiers secours vont être organisées avec le concours des pompiers de la caserne de Loulay que nous remercions par avance.

Faites vous connaître en cochant la bonne case :

NOM PRENOM	est un professionnel de santé	souhaite suivre une formation premier secours



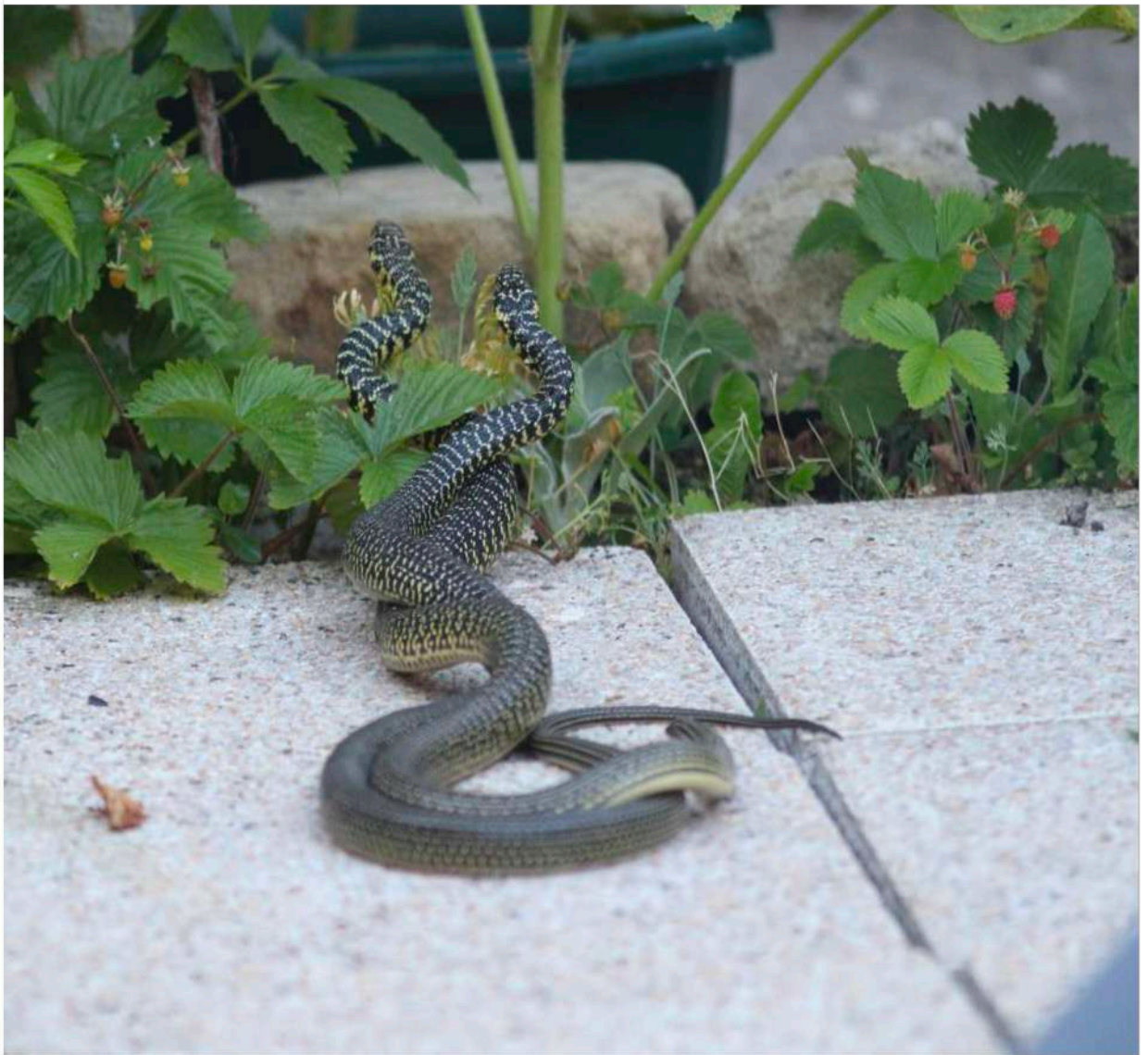


Photo : DR.

UN SERPENT DANS MON JARDIN

Projet accompagné par Nature Environnement 17

CONTEXTE du projet pédagogique

Les serpents sont tous protégés sur le territoire français et beaucoup sont en déclin. En Poitou-Charentes, 4 espèces de serpent sur 8 sont menacées.

Malheureusement, la méconnaissance de ces espèces par le grand public et les nombreux préjugés qui subsistent, associés à une méfiance culturelle bien ancrée, entraînent des réactions démesurées des personnes au détriment de l'animal qui est, dans la plupart des cas, tué.

Au vu du déclin marqué que leurs populations subissent, il est primordial pour leur préservation de sensibiliser les populations.

Nature Environnement 17 développe un projet **10**

permettant de sensibiliser et d'accompagner les citoyens de Charente-Maritime.

CE PROJET APPORTE...

De la connaissance aux scolaires et aux citoyens sur des espèces qui suscitent la méfiance (projet pédagogique, animations grand-public, conférence, outils de communication, etc.).

Un accompagnement et des formations pour les communes et les citoyens afin qu'ils prennent en compte la préservation des serpents dans la gestion de leurs espaces : jardins, espaces verts municipaux, cours d'écoles, etc.

Une réponse aux sollicitations des citoyens en détresse face à la présence d'un serpent par la mise en place d'une cellule d'accompagnement (SOS Serpents).



CE PROJET SE DECLINE EN 4 ACTIONS CLES :

Projet pédagogique scolaire :

1 classe de cycle 3 bénéficiera d'animations en classe (biologie et écologie des espèces, menaces), autour de l'école sur la mise en place d'actions de gestion.

Cela se traduira par des propositions d'actions aux élus et la mise en oeuvre d'aménagements. En fin d'année scolaire une dernière animation avec Zoodyssée précèdera la fête des serpents organisée en Juin 2023.

Accompagnement des communes :

Après une réunion de présentation du projet, 6 journées de formation pour les élus et les agents municipaux a rassuré même les plus craintifs.

Une réflexion est en cours quant aux actions/aménagements en faveur des serpents qui pourraient être développées sur la commune.

Outils de communication :

Une Plaquette grand public sur les serpents sera distribuée tout au long du projet.

Un Kit « refuge pour les serpents » destiné aux citoyens qui s'engagent à la préservation des serpents, composé de :

Un panneau Refuge format A4, un carnet format A5 composé de fiches naturaliste détaillées sur les espèces, et de fiches « gestion/conseils » pour accueillir au mieux les serpents sur sa propriété.

Une plaque refuge pour les serpents, des fiches de suivis des observations réalisées sur la propriété.

Vers les citoyens :

Une Conférence sur les serpents sera proposée salle polyvalente, mars 2023.

Deux sorties découverte des serpents sur un site favorable aux serpents (en dehors de la commune) proposées aux familles des élèves.



Présentation des travaux des élèves.

Visite de la parcelle communale favorable à l'accueil des serpents et relève des plaques refuges installées pour tenter de contacter des serpents.

Stand opération « Refuge pour les serpents »
Jeux sur la thématique.

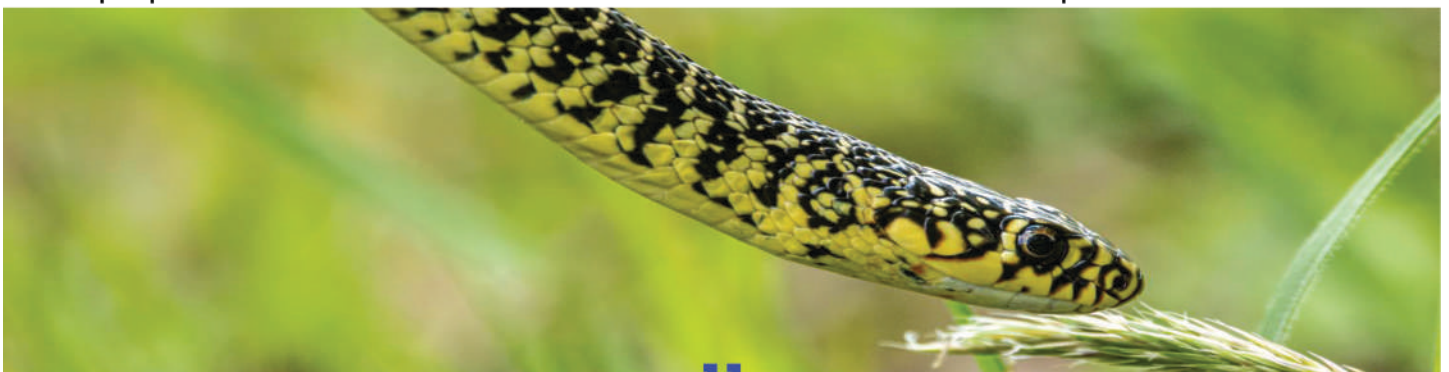
ACTION « Mobilisation bénévoles ».

Un cycle de 5 formations pour former les bénévoles du 17 :

- une formation en salle sur l'écologie générale des serpents, les espèces de Charente-Maritime et les menaces.

- trois formations sur le terrain pour découvrir les serpents dans leur habitats naturels et les méthodes de prospections, une formation sur les mesures de protection, la diffusion de l'opération « Refuge pour les serpents » et la mise en place de la cellule « SOS Serpents ».
Le réseau de bénévoles formé sera ensuite sollicité dans le cadre du développement des

« Refuges pour les serpents » et pourra répondre aux sollicitations des citoyens dans le cadre des « SOS serpents ».



Souvenir

La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.

La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats français tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.

Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils.

Ceux qui sont revenus des combats racontent la puanteur des tranchées et le fracas des obus. Ils expliquent la peur avant les charges, le courage qu'il faut pour sortir des abris et donner l'assaut aux lignes ennemies sous la mitraille. Ils disent l'horreur du spectacle de leurs frères d'armes qui tombent à leurs côtés.

Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorens ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, de ces soldats alliés venus verser leur sang pour la France, et défendre avec nous la liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pourtant pas.

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir », écrivait Anatole France.

Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.

Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République.

Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.

Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « Der des der », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Vive la République !

Et vive la France !

Déclarations de M. Sébastien Lecornu, ministre des armées, et Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire, en hommage à tous les « Morts pour le France ».

Téléthon



La Soirée du 10 décembre 2022, organisée dans la salle polyvalente, au profit de l'AFM Téléthon s'est présentée sous forme d'une prestation de 120 choristes, des chorales "AccordoNosChœurs" de Mazeray et Saint Félix orchestrées par le chef de chœur Gérard Pérou suivie d'un repas dansant préparé par "Les Délices Gourmands" traiteur sur la commune. Cette soirée a été particulièrement appréciée, tant par son organisation que par le contenu de celle-ci. Soirée qui, sans les bénévoles de l'association collégiale "Bien Vivre à Bernay St Martin", n'aurait pu avoir lieu et je les en remercie tout particulièrement. Elle a, de ce fait, permis de reverser la somme de 2376 € à l'AFM Téléthon. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette "cagnotte".

B. Dupeu



A Chacun son toi...t

Association pour l'habitat des jeunes

L'ASSOCIATION SIMPLIFIE, FACILITE ET ACCOMPAGNE VERS ET DANS LE LOGEMENT

Pour les locataires (16-30 ans) :

- Dans les démarches administratives liées au logement
- Dans la mise en relation et la médiation locative
- A la constitution de demande d'aides financières (APL, AL, dépôt de garantie..)

Pour les propriétaires :

- Dans les démarches administratives liées au logement
- Dans la mise en relation et la médiation locative
- L'accès aux informations sur des thématiques spécifiques (fiscalité, aides à la rénovation, ...)

Association A Chacun son toi...t

39 rue de la Porte de Niort - 17400 Saint Jean d'Angely

05 46 32 14 84 / accueil@achacunsontoit.eu

www.achacunsontoit.eu





Construire

Vals de Saintonge Communauté a le plaisir de vous annoncer qu'à compter du mois de mars, l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP17) assurera une permanence mensuelle au siège de la Communauté de Communes.

Cette permanence permettra aux pétitionnaires, communes, de présenter et de discuter les projets à enjeux avec l'Architecte des Bâtiments de France du secteur.

Les rendez-vous devront être pris suffisamment à l'avance à la Communauté de Communes, auprès de David GENEAU :

david.geneau@valsdesaintonge.fr

ou 06 10 87 16 63

Au moment de la prise de rendez-vous, le demandeur devra fournir les documents relatifs à son projet, avec un niveau de précision équivalent à celui d'un dépôt de permis de construire, d'aménager...Le dossier fera en effet l'objet d'une pré-instruction par le service ADS de la Communauté de Communes avant confirmation du rendez-vous.

Les prochaines permanences auront lieu le :

- MARDI 7 MARS 2023 après-midi
- JEUDI 6 AVRIL 2023 après-midi
- JEUDI 4 MAI 2023 après-midi

Déclaration préalable de travaux :

Construction, travaux, installation et aménagement, non soumis à un permis de construire. Vous devez remplir le formulaire Cerfa 13404*10. Permet notamment de réaliser une construction nouvelle autre qu'une maison individuelle et d'effectuer des travaux (modification de construction, existante, changement de destination...). Pour cela il faut remplir le formulaire que vous pouvez télécharger sur le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>

Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes. Permet d'agrandir ou de construire une maison individuelle ou ses annexes (ou de réaliser des travaux de démolition pour reconstruction). Pour cela il faut remplir le formulaire Cerfa 13406*11. Vous pouvez télécharger sur le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637>

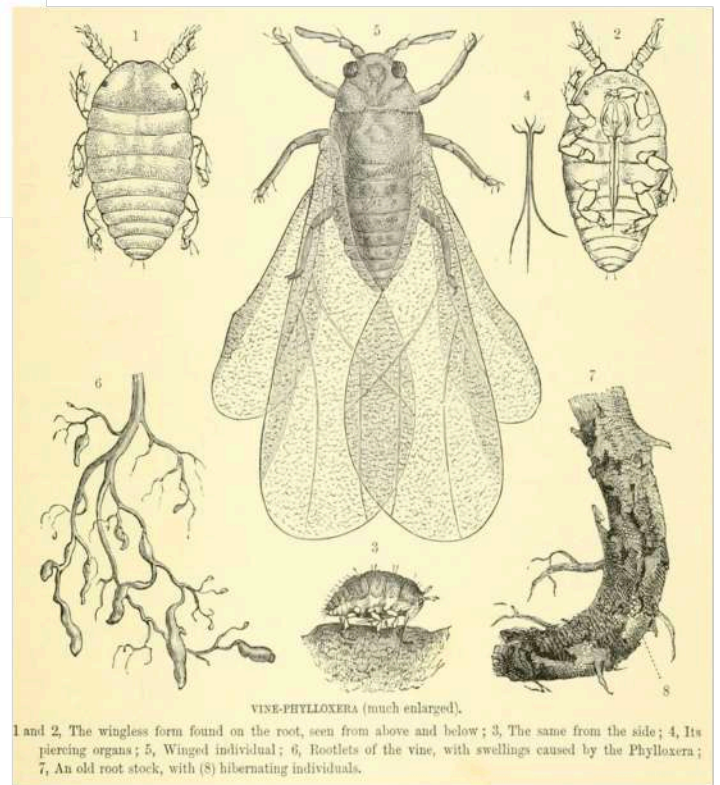
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée. Vous devez contacter votre mairie pour connaître les modalités de transmission de votre dossier. Il peut aussi être déposé ou envoyé par courrier recommandé avec avis de réception à la mairie.

Du cep de vigne à la vache laitière.

Les deux « antennes » de notre itinéraire muséographique vont permettre aux visiteurs de comprendre et s'approprier une partie de l'histoire paysanne de notre village et de la région. Il sera possible d'y regarder, sentir, toucher, écouter, expérimenter, jouer et se saisir de toutes ces informations pour s'immerger à l'époque d'une profonde transformation de la société.

Le concept : Il y a plus d'un siècle, la production de lait s'est développée après la destruction de la vigne, grâce à l'esprit coopératif (la coopérative laitière de Malvau.)

Le phylloxéra en 1875 -1880 dans notre région.



D'une importance sociale et économique dramatique sur la viticulture qui fut dévastée et du intégralement se reconstruire.

Les tout premiers symptômes de la présence du Phylloxéra en Charente datent de 1872 dans la région de Cognac et se répandent en Charente et en Charente-Maritime à partir de 1873. En 1874, la situation commence à être alarmante. Pour sauvegarder leur réputation, beaucoup de vigneron sont tentés de dissimuler l'état réel de leurs vignes. Le rapport de Maurice Girard, de l'Académie des sciences laisse imaginer la catastrophe qui s'annonce.

Après 1883, les vigneron abandonnent souvent les replantations et reconvertissent leurs parcelles en céréales. Comme au début du siècle, la culture du blé et du maïs trouve un nouvel élan dans une région qui était devenue déficitaire avec l'extension de la vigne. En quelques années, les espoirs s'envolent devant la pénétration des blés étrangers. Les grains des pays neufs arrivent à bas prix dans le port de Bordeaux et ruinent les initiatives d'exportation, la France doit s'entourer de barrières douanières. En 1898, les témoignages écrits par Ardoin-Dumazet indiquent le nouvel aspect des campagnes charentaises : « la plaine de l'ouest de l'Angoumois ressemble à une petite Beauce, c'est une mer de moissons. .. La vigne en disparaissant semble avoir emporté avec elle tout ce que ce pays pouvait avoir d'esprit d'entreprise. Les jachères se rencontrent à chaque pas. Aux endroits où l'on

a arraché les ceps, où l'on a semé des céréales ou des fourrages artificiels, la végétation est clairsemée et, certes, ne saurait payer la semence et les peines du laboureur ». Ses observations datent de son voyage en train sur la ligne Angoulême-Cognac-Saintes et confirment la reconversion des vignobles et les limites de sa mise en valeur.

Les mouvements migratoires.

Les paysans appauvris alimentent alors les mouvements migratoires en direction des villes. Des transferts de population s'opèrent entre les campagnes et les villes, entre les secteurs en crise et les pôles attractifs. Au cours des années, le mouvement migratoire s'amplifie, aux salariés agricoles succèdent les viticulteurs ruinés.

« Au Sud de Cognac, une propriété estimée à 120 000 F en 1863 est en vente à 15 000 F en 1878. A Beauvoir, la parcelle de vigne tombe de 3 000 F à 100 F/ha en dix ans. Les transactions deviennent rares au désespoir des hommes de lois, tandis que les prix des vins blancs s'envolent de 10 F/hl en 1875 à 45 F/hl en 1885, les vins rouges de 17 F à 50 F. Les eaux-de-vie grimpent de 145 F/hl à 750 F/hl au moment où l'Angleterre reconstitue ses stocks. La reconversion vers les céréales est décevante, les prix du blé s'effondrent de 26 F/hl à 16 F/hl sous l'effet de la concurrence américaine. »

« L'invasion du phylloxéra, les mauvaises récoltes, les lourdes charges qui pèsent constamment sur les malheureux cultivateurs contribuent dans une large mesure au dépeuplement des campagnes ». La multiplication

des liaisons, l'établissement des lignes de chemin de fer d'intérêt local accélèrent les départs plus que vivifient les campagnes viticoles. En 1893, A. Verneuil viticulteur et membre de la commission phylloxérique départementale résume parfaitement la situation : « le département traverse une crise particulièrement longue et cruelle. La trop rapide disparition de la vigne qu'aucune autre culture vraiment rémunératrice ne saurait remplacer a laissé tous ses habitants dans une situation voisine de la gêne. Il leur a fallu vivre sur les économies du passé et cela s'épuise vite... Ils ont dû aller chercher plus loin du travail... ».

Les cantons viticoles économiquement très éprouvés sortent de cette sombre période après 1890 avec un peuplement plus modeste. L'existence de relations anciennes favorise l'installation des éleveurs sur les terres abandonnées.

La « renaissance ».

A la fin du siècle, grâce à la technique du greffage et aux importations de porte-greffes américains, le vignoble est sauvé ainsi que la qualité traditionnelle des vins.

Devant cette reconstitution seulement partielle du vignoble, les agriculteurs découvrent les bienfaits de l'élevage laitier. Aux côtés des céréales et de la vigne, les prairies artificielles, les choux et les betteraves permettent l'explosion de l'élevage bovin, 154 000 têtes en 1876 et 263 000 en 1896, pour les deux départements. Le cheptel laitier forme l'ossature des troupeaux dont les effectifs progressent de 1876 à 1912, de 36 000 à 120 000



vaches en Charente et de 30 000 à 92 000 vaches en Charente-Maritime.

Avec un décalage d'une vingtaine d'années, les laiteries succèdent aux distilleries. En 1910, 90 établissements livrent le beurre des Charentes dans tout le Sud-ouest et jusque sur le marché parisien, dont le bon beurre de Malvau.

Après les importants mouvements migratoires de la période phylloxérique, l'exode persiste mais l'entrée sur le territoire d'agriculteurs animés d'esprit d'entreprise compense en partie le déficit démographique. Le bas prix des terres à cultiver attire les jeunes ménages issus des familles nombreuses du Poitou. Dans le canton de Loulay, la population de Coivert gagne 28 habitants en quatre ans. Des Poitevins s'installent comme fermiers sur les terres abandonnées par les viticulteurs.

La mise en œuvre :

Le chai illustrera la vie viticole de notre commune alors que la forge évoquera l'agriculture, l'élevage.

Il sera également possible de programmer des expositions temporaires thématiques.

Nous devons poursuivre l'inventaire matériel, documentaire et immatériel grâce à des rencontres avec nos aînés ayant la mémoire de notre histoire.



réfléchir et proposer une organisation spatiale des lieux, les cheminements et donc mettre en phase nos objectifs, les espaces disponibles, la nécessité d'une réserve pour stocker et favoriser des rotations des objets. Après validation et programmation les 1ers travaux pourront commencer. Une espace serait également dévolu à un petit café associatif. Tous nos remerciements aux bénévoles qui se sont investis avec dynamisme et intérêt.



Qu'est-ce qu'un Écomusée.

Un écomusée est une institution culturelle permettant de donner les fonctions de recherche, de présentation, de conservation et de mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels sur un territoire, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui lui sont rattachés. Son rôle est de valoriser le patrimoine matériel (outils, habitat...) et immatériel (savoir-faire, métiers,...) d'un territoire et d'une population.

Le mot « écomusée » vient du grec « oïkos », signifiant la maison et tout ce qui l'entoure (l'environnement...) et « museum » signifie littéralement « montagne des muses », réceptacle antique du patrimoine.

Pour information historique, c'est le fondateur du Musée National des Arts et Traditions Populaires qui, en 1960 développa le concept d'écomusée.

Depuis 1981, il existe une charte qui fixe les objectifs et les spécificités établie par le Conseil international des musées. Selon eux, le rôle de l'écomusée est multiple : fédérer localement la population autour d'un projet, transformer les habitants en acteurs et usagers de leur propre patrimoine, développer une base de données pour et par la communauté et favoriser les discussions, rencontres et initiatives.

Outils interdisciplinaires de conservation et de transmission de la mémoire, les éco-musées prennent également une part active à la vie de la société en cherchant le débat et la confrontation des points de vue. La participation de la population est un de leurs principes fondateurs.

Ce projet permettra de maintenir et de générer du lien entre les habitants du village, mais aussi de collecter, de conserver et de partager les patrimoines.

De par le monde il y a plus de 300 écomusées dont environ 200 en Europe.



Objets retrouvés dans la maison Chassagnon.



Esquisse du futur Écomusée et du bar associatif.

En racontant la vie de sa famille, Philippe Sands nous parle de deux juristes exceptionnels, peu connus du grand public. Ils ont pourtant joué un rôle déterminant dans les procès qui ont suivi la seconde guerre mondiale. Raphael Lemkin a inventé le terme "génocide", tandis que Hersch Lauterpacht a instauré la notion juridique de "crime contre l'humanité".

Philippe Sands quitte Londres pour donner une conférence à Lviv. Cette ville est en Ukraine. Elle connaît actuellement les horreurs de la guerre. Cette ville a connu plusieurs noms au cours de son histoire Lemberg, Lwów, Lwov, Lemberg à nouveau, puis Lviv en 2010. Elle a été autrichienne, allemande, polonaise, russe, aujourd'hui, ukrainienne. Ce qui est intéressant dans ce livre c'est son actualité avec la guerre qui se déroule en Ukraine car ce qui s'y passe est passible du tribunal de la Cour Internationale de Justice. Un juste retour des choses.

J.D



L'auteur est franco-britannique, juriste international de renom, spécialisé dans la défense des droits de l'homme, il intervient, auprès de la Cour internationale de Justice, de la Cour de justice des Communautés européennes. Dans ce livre il raconte sa quête, pour être sur les traces de son grand-père, Léon Buchholz né en 1904.

Tracy Chevalier

La jeune fille
à la perle



Depuis le 10 février se tient au Rijksmuseum à Amsterdam, une exposition du peintre Vermeer. Elle affiche complet, bien qu'elle soit programmée pour plusieurs mois. Il sera donc

difficile d'admirer la Laitière, qui servit à la publicité pour un yaourt au lait entier. Impossible de contempler la Jeune fille à la perle.

Heureusement, la littérature est là pour combler nos manques. L'auteure, Tracy Chevalier a publié un récit inspiré de ce tableau, en imaginant le parcours de l'artiste pour créer cette œuvre majeure. L'histoire se déroule à Delft aux Pays-Bas au XVII^{ème} siècle.

En 1664, Griet, est engagée par le peintre. Elle est femme de ménage. Elle doit aussi s'occuper des six enfants du peintre. Johannes Vermeer s'aperçoit de l'intérêt que porte sa domestique à sa peinture. Il décide de l'initier à l'art. Leurs rapports, un peu trop proches, vont entraîner des dissensions dans la famille du peintre. Les rumeurs se propagent dans la cité.

Les œuvres de Vermeer sont si mystérieuses, qu'il y a autant d'histoires de femmes qu'il y a de tableaux. Tracy Chevalier nous raconte l'une d'entre elles.

J.D



Ces livres seront disponibles prochainement à la bibliothèque. L'équipe de bénévoles est à l'écoute des rentrées littéraires et des prix attribués afin de vous proposer de nouvelles lectures.

La bibliothèque est ouverte :
Mercredi de 14h30 à 17h30
Jeudi de 16h à 18h

L'inscription est gratuite.



Recette

Potée de Saint-Jacques

Pour 4 personnes

- 12 noix de Saint-Jacques avec corail
- 125 g de lard fumé
- 1/2 chou frisé
- 1 cébette ou ciboule
- 2 carottes
- 3 brins d'aneth
- 5 cl de crème liquide entière
- 20 g de beurre
- 20 cl de vin blanc sec
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Sel
- Poivre

Pelez les carottes et coupez-les en dés. Lavez le chou, ôtez son trognon et ses côtes centrales, et émincez les feuilles. Coupez le lard en allumettes. Chauffez l'huile dans une sauteuse et faites-y revenir les carottes 3 min. Ajoutez les lardons, mélangez encore pendant 3 min puis ajoutez le chou. Verser le vin blanc. Sel, poivre. Couvrez et laissez mijoter à feu doux environ 15 à 20 min. Versez la crème sur les légumes, mélangez et faites réduire 5 min. Faites mousser le beurre dans une poêle. Cuire les Saint-Jacques 1 min en les retournant à mi-cuisson. Disposez-les sur les légumes. Ajoutez la cébette émincée et l'aneth effeuillé. Laissez chauffer le tout 2 min et dégustez.

Atelier de Noël



Le 10 décembre 2022, un atelier de Noël organisé par Joëlle et Sylvie bénévoles à la médiathèque de Bernay ainsi que par Karel a été proposé aux enfants de la commune.

Divers supports (branchages, couronnes en osier, décorations, paillettes, rubans etc.) ont été mis à disposition des participants, venus en nombre pour l'occasion.

22 enfants accompagnés de leurs parents nous ont surpris par la richesse et la diversité de leurs créations et réjoui par leur joyeux enthousiasme.

Un goûter a permis de régaler les petits gourmands !







« Si la tranquillité de l'eau permet de refléter les choses, que ne peut la tranquillité de l'esprit. » Tchouang Tseu.

Vous avez peut-être déjà entendu parler du Qi Gong et vous vous demandez de quoi il s'agit ? Tout d'abord, il n'est pas nécessaire de savoir parler chinois ou de connaître l'histoire de la Chine pour pratiquer le Taiji Quan ou le Qi Gong.

Accessible à tous et à tout âge, ces disciplines sont issues de la médecine traditionnelle chinoise. Elles consistent à renforcer son énergie vitale en faisant circuler le Qi dans son corps grâce à des gestes lents et fluides synchronisés à la respiration. Le Qi signifie

pour les chinois : souffle, énergie, esprit et Gong : maîtrise, travail, exercice.

Le secret le plus important c'est la pratique, le travail et la persévérance ! La progression est régie par différentes étapes, physiques, mentales et spirituelles, etc.

Ces pratiques chinoises sont soutenues par l'expérience de la détente. Le corps ne tombe pas pour autant dans l'avachissement ou la mollesse. Le pratiquant veille à être détendu dans des positions justes, correctement alignées et enracinées, afin de conserver toute sa tonicité et sa réactivité. Être « SONG », c'est relâcher ses tensions musculaires tout en veillant à la justesse du geste.

LES EFFETS DE LA PRATIQUE RÉGULIÈRE DU « QIGONG » : ÉQUILIBRE, SÉRÉNITÉ, VACUITÉ, CONCENTRATION...

Le premier effet est l'équilibre tant physique que psychique qui constitue le principe essentiel de la majorité des écoles de Qi gong. L'expérience équilibre/déséquilibre vous permettra de le retrouver et de le garder le plus longtemps possible. Car s'il y a quelque chose qu'il ne faut pas perdre, c'est bien l'équilibre. L'équilibre dans ces pratiques est fondé sur l'harmonisation entre le haut et le bas, la gauche et la droite, l'arrière et l'avant, le dehors et le dedans, le subtil et le grossier. L'équilibre corporel se rattache à l'équilibre respiratoire et à l'équilibre énergétique.

Les autres effets constatés sont : une diminution du stress, une augmentation de la concentration, vous ressasserez moins le passé et vous vous projetterez moins dans le futur pour vivre le moment présent. On constate une meilleure vitalité, un sommeil amélioré, un gain de souplesse. Pratiqués de façon régulière, le Taiji Quan ou le Qi Gong, vous pourrez observer l'évolution sur votre mental et sur votre corps et la qualité de votre énergie.

Vous pouvez découvrir cette pratique à Bernay-Saint-Martin, Loulay et Aulnay à l'occasion d'ateliers proposés par Olivia Fryszowski. Des flyers sont disponibles à la mairie.

Le cercle de l'Espérance a fonctionné merveilleusement bien tout au long de l'année 2022 avec de nombreux participants qui ont répondu présents à nos manifestations et qui sont repartis réjouis. L'association les remercie et les invite à nouveau pour cette nouvelle année.

Nos dates pour l'année 2023 citées ci-dessous :

- Couscous le : 26 mars 2023 salle de Breuilles.
- Loto le : 22 avril 2023 salle des fêtes de Bernay St Martin.
- Sardinade le : 11 juin 2023 salle de Breuilles.
- Vide Grenier le : 24 septembre 2023 à Bernay St Martin.
- Choucroute le : 29 octobre 2023 salle de Breuilles.
- Lotos les : 2 et 3 décembre 2023 salle des fêtes de Bernay St Martin.
- location de la salle de breuilles : 120 euro le week-end.

Si vous êtes intéressés ou voulez plus de renseignements, vous pouvez contacter le président de l'association Monsieur Jean-Marc Taunay au 06.66.56.30.09 ou le trésorier Monsieur Bernard Sarrazin au 06.31.96.84.80.

Nous vous attendons avec grand plaisir pour des moments conviviaux.





Le yoga est un art, une philosophie et une discipline. Son sens dérivé de sa racine sanscrite « yug » signifie « joindre, relier ».

A l'image de la roue, symbole de l'Inde, le yoga est un chemin de découverte et de transformation de soi visant à nous établir dans notre centre grâce à une qualité de présence nous faisant passer de la dispersion à l'unité.

Le Hatha Yoga est un yoga de l'énergie qui utilise pranayamas (respiration), mantras (chant), asanas (postures) et mudras (gestes des mains). Par ces pratiques, il favorise la concentration et la méditation. Il s'adresse à l'être humain dans sa globalité, dans le but de développer pleinement son potentiel.

Pratiquer le hatha yoga apporte de nombreux bienfaits autant physiques (libère le souffle, améliore la souplesse, renforce la tonicité musculaire, débloque des tensions...) que mentales (améliore la concentration, la mémorisation, atténue le flux des pensées...). Il nous emmène peu à peu à nous libérer de notre égo et de nos souffrances pour atteindre un état de sérénité et de félicité.

Le Yin Yoga a un pied dans la tradition chinoise, l'autre dans le yoga.

De la tradition chinoise, il puise l'énergie Yin, l'énergie féminine, profonde, lunaire, immobile, subtile et il emprunte entre autres le travail sur les méridiens. Du hatha yoga, il conserve le travail de respiration et les postures.

C'est le yoga de la lenteur, du lâcher prise, un

yoga méditatif au cours duquel les postures sont tenues longtemps (3 à 5 min), dans l'immobilité et dans le relâchement des muscles. Cette pratique douce et lente aide à nourrir et hydrater les tissus profonds du corps. Elle développe la souplesse et établit la circulation de l'énergie pour préserver le bon fonctionnement de nos organes.

Nous invitent à écouter et à sentir exister notre corps de façon plus subtile, nous entrons dans un état de ressourcement profond.

Cours de Yoga à Bernay Saint Martin :

- mardi 18h30 à 19h30 ; Hatha yoga
- mardi 19h45 à 20h45 : Yin Yoga

Marlène Jean : 07 61 76 46 73



Le palet de Bernay Saint Martin se porte bien avec 25 licenciés.

Nous nous retrouvons tous les vendredis soir à partir de 18h30 jusqu'à 20h30 à la salle des associations afin de passer un moment convivial.

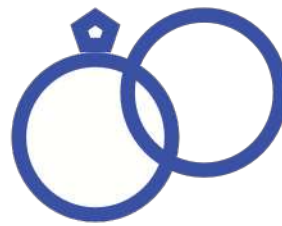
Nous nous déplaçons sur des concours des communes voisines et finissons dans les 5 premiers régulièrement.

Enfin nous organisons notre concours annuel qui se déroulera le **samedi 01 avril 2023 à partir de 13h15** à la salle polyvalente de Bernay Saint Martin.

Nous espérons accueillir 48 équipes. Nous vous attendons nombreux.

ÉTAT

CIVIL



Mariages

DATE DU MARIAGE	NOM DU MARI	PRENOMS DU MARI	NOM DE LA MARIÉE	PRÉNOMS DE LA MARIÉE
23 avril 2022	OWCZARZAK	PHILIPPE, PATRICK	BLANCHET	ALEXIA, CHRISTIANE, GISELE
6 juin 2022	LE POTIER	DIDIER, CLAUDE, JACQUES	PENOT	DELPHINE, NATHALIE
6 Septembre 2022	ANTOINE	JULIEN, JOËL, CHRISTIAN	LE POTIER	GWENDOLINE



Naissances

DATE DE NAISSANCE	NOM ET PRÉNOMS DU PÈRE	NOM ET PRÉNOMS DE LA MÈRE	NOM DE L'ENFANT	PRÉNOMS DE L'ENFANT
8 Août 2022	PANIER ERIC	VAUDRON LUDIVINE	PANIER	MILO
1 Octobre 2022	BEVIN ROMAIN, FRÉDÉRIC, COVIN	LOPEZ, CHEYENNE, FABIENNE, CHARLOTTE	BEVIN	LUCAS, FRANCK, PASCAL
9 décembre 2022	PITARD ALEXIS, BERNARD, MAX	QUATREVAUX RENAULT VIOLETTE, DANIELE	PITARD QUATREVAUX	ALEXYO, ALAIN, DANIEL

LES COORDONNATEURS AUTONOMIE A VOS CÔTÉS

Information, orientation, accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes handicapées et de leurs aidants.



charente-maritime.fr

INFORMER

Information globale sur les différents dispositifs d'aides au maintien à l'autonomie :

- l'accès aux droits (aides financières, démarches administratives et juridiques, carte mobilité inclusion) ;
- le soutien à domicile (ménage, courses, repas...) ;
- l'accueil familial, les différentes structures d'accueil pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées ;
- l'offre de soin ;
- les actions individuelles ou collectives (loisirs, déplacements).

Accueil téléphonique et physique en délégation territoriale.



Vous venez de prendre votre retraite et vous cherchez des occupations ?

Vous ne vous sentez plus en sécurité dans votre maison, vous souhaiteriez être plus entouré(e), ou pouvez-vous vous adresser ?

Votre fils est lourdement handicapé suite à un accident. Comment peut-il être aidé ?

Vous êtes épuisé(e) par la prise en charge de votre père atteint de la maladie d'Alzheimer. Comment pouvez-vous être soulagé(e) ?

ACCOMPAGNER

Le coordonnateur vous accompagne dans les démarches administratives en lien avec les équipes du service autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

AIDE À LA CONSTITUTION DE DOSSIERS

- Sur les aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide-ménagère, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) ;
- Dossiers techniques et financiers pour l'amélioration de l'habitat.

AIDE À LA RÉALISATION DES DÉMARCHES EN LIGNE

- Demande d'admission en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sur l'outil numérique ViaTrajectoire ;
- Formulaire en ligne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

VISITE À DOMICILE

Éventuellement en lien avec le Service Départemental d'Action Sociale.

ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS

Information sur les dispositifs existants, repérage, aide à la réalisation des démarches et pilotage d'actions individuelles et collectives.

- + Toutes les infos : charente-maritime.fr, rubrique Personnes Âgées



Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00

charente-maritime.fr

Maquette : Photos : Gettyimages - Juillet 2022 - Réproducteur interdit

QUELLES SONT LES MISSIONS DU COORDONNATEUR AUTONOMIE ?

Agent du Département de la Charente-Maritime, il/elle assure des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs aidants.

ORIENTER

Le coordonnateur oriente les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs familles vers les services des Délégations Territoriales et les autres dispositifs (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse de retraite, partenaires, associations, Plateforme Territoriale d'Appui) afin d'apporter une réponse adaptée à leurs besoins.



COMMENT CONTACTER VOTRE COORDONNATEUR AUTONOMIE ?

Au sein de chaque Délégation Territoriale, un coordonnateur est à votre écoute. N'hésitez pas à le contacter pour tout renseignement.



LES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

- LA ROCHELLE-RÉ AUNIS ATLANTIQUE**
49, avenue Aristide Briand
CS 60003
17076 La Rochelle Cedex 9
➤ 05 17 83 44 18
➤ 05 17 83 44 19
- ROCHEFORT-AUNIS SUD MARENNES-OLÉRON**
8, rue Cavalier de la Salle
17300 Rochefort
• Secteur Marennes-Oléron :
➤ 05 46 85 84 55
• Secteur Aunis Sud :
➤ 05 46 88 15 83
- SAINTES**
37, rue de l'Alma - CS 80307
17107 Saintes Cedex
➤ 05 46 97 54 93
- SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
12, rue Louis Audouin Dubreuil
17400 Saint-Jean-d'Angély
➤ 05 46 26 29 64
- HAUTE SAINTONGE**
Résidence Philippe
Bâtiment C
Route de Mosnac - CS 50088
17503 Jonzac Cedex
➤ 05 46 48 90 12
- ROYAN ATLANTIQUE**
48, boulevard Franck Lamy
CS 80200 - 17205 Royan
➤ 05 46 39 60 24
- CCAS DE ROCHEFORT**
SAIA (Service Accueil - Information - Accompagnement)
29/31, rue du Docteur Pujos
BP 80262
17305 Rochefort Cedex
➤ 05 46 82 35 25
- CCAS DE LA ROCHELLE**
SAIA (Service Accueil - Information - Accompagnement)
11, rue Bletterie
17000 La Rochelle
➤ 05 46 28 35 35



Numéros utiles

ECOLE	05.46.33.86.66
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	05.46.33.36.13
AGENCE POSTALE	05.46.33.83.40
MEDECIN	
<i>Dr AUCHER Christophe - Parançaÿ</i>	05.46.33.83.46
INFIRMIERS	
<i>Cabinet BAROTIN-LIRAND-KAPUSTIK</i>	05.46.33.97.56
OSTEOPATHE	
<i>Cabinet Marion Moindreau</i>	09.81.23.72.51
PHARMACIE	
URGENCES	
<i>SAMU</i>	15
<i>POLICE SECOURS</i>	17
<i>POMPIERS</i>	18
<i>ALLO ENFANCE MALTRAITEE</i>	119
<i>CENTRE ANTIPOISON</i>	05.56.96.40.80
<i>ALLO TAXI</i>	06.15.97.18.51

MAIRIE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

46 Grande Rue

17330 Bernay-Saint-Martin

Tél: 05.46.33.83.10

Fax : 05.46.33.83.76

E.mail : mairie@bernaysaintmartin.fr

Site: www.bernay--st-martin.fr

Horaires d'ouvertures :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi, Jeudi, Vendredi de 14h à 18h

